

information

COVID-19

LE POINT SUR LA SITUATION

16 / 10 / 2020



Lors de la conférence de presse de ce vendredi 16 octobre, Monsieur le Maire, Romain Bail, a présenté les nouvelles dispositions sanitaires applicables à Ouistreham Riva-Bella, en complément des mesures préfectorales :

- Instauration de la « règle des 6 » soit le nombre maximal de personnes pouvant se rassembler ensemble (au restaurant, dans un bar, sur la voie publique, ...).
- Fermeture des bars à 21h.
- Fermeture des restaurants à 22h (avec, bien-sûr, la possibilité de terminer son repas), ventes à emporter (hormis l'alcool) autorisées au-delà de 22h, pas plus de 6 personnes par table.
- Fréquentation des magasins : 2 caisses ouvertes = 10 personnes par caisse ouverte ; 3 à 5 caisses ouvertes = 20 personnes par caisse ouverte ; + de 5 caisses = 30 personnes par caisse ouverte.
- Les étals des marchés seront espacés de 2 à 4 mètres.
- Interdiction d'organiser des vide-greniers et des brocantes en plein-air ainsi que des fêtes foraines.
- Interdiction des « fêtes privées » ou évènements festifs.
- Interdiction de l'utilisation des salles des fêtes notamment pour les fêtes de mariage ou autres ; seules les cérémonies sont maintenues.
- Associations et services municipaux : continuité des protocoles sanitaires mis en œuvre avec rigueur sous peine de fermeture des salles et suspension des activités.
- Le périmètre du port du masque sera étendu en début de semaine prochaine dès réception de l'arrêté préfectoral jusqu'à fin novembre. Seront rajoutés la place Albert Lemarignier dans le bourg, la place De Gaulle sur le port et la place du marché en plus des sites du front de mer (Avenue la Mer, Square Braine l'Alleud, Esplanade Lofi, Promenade de la Paix) et des marchés déjà visés par un arrêté.

→ Ces mesures sont applicables :

- à compter du lundi 19 octobre s'agissant de l'interdiction des fêtes privés et autres évènements festifs ;
- à compter du mardi 20 octobre concernant les marchés de plein-air ;
- à compter du samedi 17 octobre pour toutes les autres mesures à 0h00.

La gendarmerie et la police municipale seront chargées de la stricte application de ces arrêtés préfectoraux. Il revient à chacun d'entre vous de veiller scrupuleusement au respect de ces décisions pour notre sécurité collective.

Contacts presse :

Arnaud Minez, *Directeur Général des Services* : 02 31 97 73 10

Charles Perrot-Durand, *Directeur de Cabinet du Maire* : 06 77 89 86 18 / 02 31 97 73 80